Critères	Code	Description	Seuil
		Production de produits cosmétiques testés sur des animaux	
Bien-être animal	ANIM1.1	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de produits cosmétiques testés sur des animaux - Entreprises qui produisent des cosmétiques testés sur des animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque.	≥5%
		Production de produits non cosmétiques testés sur des animaux	
	ANIM1.2	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'autres produits non cosmétiques testés sur des animaux.	≥5%
		- Entreprises qui produisent des produits chimiques ménagers, des détergents et d'autres produits testés sur les animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque	
		Production ou vente de produits à base de fourrure	
	ANIM1.5	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la vente de produits à base de fourrure.	≥5%
		Exploitations agricoles intensives	
	ANIM1.6	Proportion du chiffre d'affaires provenant des exploitations agricoles intensives. - Exploitations d'élevage intensif : élevage industriel de bovins, porcs, saumons, crevettes, poules en cage. Sont également incluses les entreprises impliquées dans certaines activités considérées comme une forme de traitement cruel des animaux, telles que l'engraissement des oies pour le foie gras.	≥5%
		Armes controversées	
	MIL1.2	Participation à la mise au point, à la production, à l'entretien, à l'utilisation, à la distribution, au stockage, au transport ou au commerce d'armes controversées ou de leurs principaux composants - Armes controversées: armes dont la production ou la prolifération est réglementée par des traités internationaux (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, armes laser aveuglantes, armes incendiaires,	>0%
		armes à fragments indétectables). Couvre également les armes qui ne sont pas encore réglementées par les traités internationaux, mais qui font l'objet de campagnes de parties prenantes et de discussions au sein des institutions internationales concernant une éventuelle réglementation future (armes à l'uranium appauvri et armes au phosphore blanc).	
Militaire	MIL1.4	Armes conventionnelles	≥5%
		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'armes classiques	
		- Arme classique: toute arme qui n'est pas controversée.	
	MIL1.5	Pièces ou services clés pour les armes	≥5%
		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pièces ou de services clés pour les armes classiques	
		- Pièces et services clés: les éléments clés comprennent les sous-systèmes de l'ensemble du système d'armes, ainsi que les produits finis essentiels aux systèmes d'armes (par exemple, l'équipement de combat).	
		Les services clés comprennent les services essentiels aux systèmes d'armes et au combat (p. ex. les services de communication et la formation par simulation de vol).	
	CFA 1.1	Armes à feu civiles	≥5%
Armes à feu civiles		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fabrication ou de la vente d'armes à feu civiles ou de produits connexes - Armes à feu civiles: armes à feu et produits connexes destinés à être utilisés par des civils (chasse, sport, autodéfense, etc.) et non principalement par des utilisateurs gouvernementaux (par exemple, forces armées, organismes d'application de la loi ou	
		autres organismes autorisés par l'État).	
	CHEM1.3	Production de pesticides	
Produits chimiques		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pesticides	≥10%
préoccupants		- Fabricants de pesticides, y compris les insecticides, herbicides, fongicides et nématicides non utilisés en agriculture biologique et entreprises vendant leurs propres produits de marque.	
	0.445.	Activités ou produits de jeux d'argent	. =o:
Jeux d'argent	GAMB1.1	Proportion du chiffre d'affaires provenant des opérations ou des produits de jeux d'argent	≥5%

		Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire	
Nucléaire	NUCL 1.1	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production et de la vente d'énergie nucléaire, des pièces ou services nucléaires ou de l'extraction d'uranium	≥33%
Pornographie	PORN1.2	Services de pornographie et de divertissement pour adultes Proportion du chiffre d'affaires provenant uniquement de la pornographie et des services de divertissement pour adultes	≥5%
		Pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitation de l'accès	≥5%
	PORN1.1	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la pornographie et des services de divertissement pour adultes, ou de la facilitation de l'accès à ces types de produits et services	
		- Pornographie et services de divertissement pour adultes: propriété ou gestion de sex- shops, de clubs de lap dancing; production de vidéos ou de logiciels pornographiques; exploitation de sites Web pornographiques et de sociétés offrant des divertissements pour adultes sur le câble, la télévision numérique et par satellite.	
		- Faciliter l'accès : Les voyagistes, les compagnies aériennes et les hôtels indiquent clairement que l'accès à la prostitution fait partie d'un arrangement de voyage ou font des références indirectes aux pratiques de tourisme sexuel. Les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet offrant des services privilégiés aux fournisseurs de services sexuels/pornographie ou à leurs clients.	
	TOB1.1	Production ou distribution de tabac	
		Part du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la distribution de tabac:	≥5%
		- Production de tabac: propriété de plantations de tabac et fabrication de produits du tabac, y compris les recettes provenant de la vente de produits propres.	
		- Distribution de tabac: commerce de gros et vente au détail de produits du tabac fabriqués par d'autres sociétés.	
Tabac	TOB 1.2	Production de tabac	>0%
	100 1.2	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de tabac uniquement	
		Soutien à l'industrie du tabac	≥5%
	TOB1.3	Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits ou de services auxiliaires à l'industrie du tabac	
		- Entreprises fournissant des produits ou des services qui soutiennent l'industrie du tabac, mais qui ne contiennent pas de tabac (par exemple, machines de tri du tabac, filtres, pipes, papier à cigarettes et emballage de produits du tabac).	
	FOSF2.1	Charbonnage	>0%
		Proportion du chiffre d'affaires provenant des activités d'extraction du charbon	
		- Tous les types de charbon, y compris le charbon thermique et métallurgique	
	FOSF2.4	Production d'électricité alimentée au charbon	
Charbon		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon	>0%*
	FOSF2.4	Production d'électricité alimentée au charbon	>10%**
		Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon	
	FOSF3.1	Extraction ou services de sables bitumineux et de schiste bitumineux	>0%
		Proportion du chiffre d'affaires provenant des sables bitumineux ou des projets ou services de schiste bitumineux	
Pétrole et gaz non conventionnels		- Sables bitumineux: Extraction, plus certains services en amont et intermédiaires soutenant la production de pétrole à partir des sables bitumineux (sables bitumineux). Dans la partie amont, nous incluons l'exploration et l'extraction du bitume et du schiste bitumineux, ainsi que les services pétroliers. Dans la partie intermédiaire, nous incluons certaines participations à l'exploitation d'infrastructures de soutien dédiées telles que des usines de valorisation, des pipelines et d'autres infrastructures pour le transport de pétrole brut synthétique provenant des opérations de sables bitumineux.	
	FOSF1.2	Revenus de l'industrie des combustibles fossiles	>0%***
		Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles	
5 6. 1		- Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.	
Pétrole et gaz conventionnels	FOSF1.2	Revenus de l'industrie des combustibles fossiles	
20 3		Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles	>10%****
		- Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.	
	FOSF1.2	Revenus de l'industrie des combustibles fossiles	****

liquides de gaz flaturei) et todibe.	
Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles - Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.	

- * Ceci est d'application pour tous les secteurs sauf Utilités. En plus de la liste de couverture de Moody's, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion à tous les secteurs sauf aux codes sectoriels ICB 651010 et 651020 (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités).
- ** Ceci est d'application pour le secteur Utilités. En plus de la liste de couverture de Moody's, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion aux codes sectoriels ICB 651010 et 651020 (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités). Si le score de la société est entre 0% et 10%, celle-ci peut cependant être éligible à l'investissement si sa production d'énergie verte renouvelable est supérieure à la moyenne du secteur.
- *** Ceci est d'application pour le secteur Energie. En plus de la liste de couverture de Moody's, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion au code sectoriel ICB 601010 (Energie/Pétrole, gaz et charbon).
- **** Ceci est d'application pour tous les secteurs sauf Utilités et Energie. En plus de la liste de couverture de Moody's, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion à tous les secteurs sauf aux codes sectoriels ICB 601010 (Energie/Pétrole, gaz et charbon), ICB 651010 et 651020 (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités).
- ***** Ceci est d'application pour le secteur Utilités. En plus de la liste de couverture de Moody's, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion aux codes sectoriels ICB 651010 et 651020 (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités). Pour toute société du secteur Utilités, si le score de la société est supérieur à 0%, celle-ci peut toujours être éligible à l'investissement si sa production d'énergie verte renouvelable est supérieure à la moyenne du secteur.